



société  
**HIPPIQUE**  
FRANÇAISE

---

## ELEVAGE ET CARACTERISATION



# REGLEMENT DES EPREUVES FRANCE ENDURANCE

Société Hippique Française  
261 rue de Paris  
93100 Montreuil  
[www.shf.eu](http://www.shf.eu)

Secrétariat technique  
01.53.59.31.31  
[contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)



## SOMMAIRE

I.	Introduction.....	3
II.	Conditions d'admission .....	3
III.	Epreuves et classements .....	3
1.	Grilles.....	3
2.	Normes techniques .....	3
•	Présentation .....	3
3.	Epreuves.....	4
•	Epreuves proposées .....	4
•	Présentateurs : .....	4
•	Chevaux .....	4
4.	Finale nationale .....	4
•	Qualification .....	4
•	Organisation .....	4
5.	Organisation en région .....	5
•	Organisateur.....	5
•	Jury .....	5
•	Terrain .....	5
•	Ring-Master .....	5
IV.	Encouragements.....	5
ANNEXE	.....	6

## I. INTRODUCTION

Le présent règlement s'inscrit au sein du règlement des épreuves d'élevage et de caractérisation qui régit l'ensemble des concours de modèle et allure organisés sous l'égide de la SHF.

Il porte sur les concours de caractérisation des équidés à orientation Endurance.

Le circuit France Endurance s'inscrit dans le cadre du contrôle des performances de certains organismes de sélection (ACA, ANAA).

## II. CONDITIONS D'ADMISSION

Les concours France Endurance sont ouverts aux chevaux et poneys inscrits au livre généalogique de l'un des 16 organismes de sélection affilié à la SHF soit :

Tout équidé d'Origines Constatées (OC) en cours d'inscription au livre généalogique de l'une des races ci-dessus pourra participer.

Le présentateur doit être titulaire d'une assurance le couvrant pour les risques liés à la pratique de l'équitation. S'il n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation. Il doit également avoir souscrit une police d'assurance comportant notamment une Responsabilité Civile.

## III. EPREUVES ET CLASSEMENTS

### 1. GRILLES

Dans le cadre d'un concours France Endurance, toutes les races sont jugées selon la même grille de notation. Les grilles sont disponibles sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu), dans la rubrique « Circuit élevage ».

Les chevaux sont classés en fonction de la note obtenue après jugement.

Le jury n'est pas habilité à poser un diagnostic et ne peut que constater les défauts et leurs conséquences fonctionnelles

### 2. NORMES TECHNIQUES

- [Présentation](#)

Les chevaux doivent être présentés sans aucune protection aux membres/pieds.

Lors des présentations en main, les chevaux sont tenus en longe (et non en rênes). L'embouchure est obligatoire pour les entiers de 3 ans (et recommandée pour les autres). Le cheval doit conserver son licol/filet pendant toute la présentation. Les foals sous la mère doivent être tenus en licol par une personne différente de la personne tenant la poulinière.

Chaque section complète défile d'abord au pas et à main droite dans l'ordre du programme devant les juges pour une première appréciation (il est important de laisser un temps suffisant pour bien voir les chevaux). La présentation est obligatoire.

Chaque cheval est ensuite présenté individuellement.

Il est d'abord présenté au jury à l'arrêt sur un emplacement matérialisé au sol, de profil et côté hors crins, réveillé et attentif (mais non étiré).

Après avoir fait un aller et retour en main, en ligne droite, au pas puis au trot, les chevaux sont ensuite mis en liberté afin de juger les allures.

### 3. EPREUVES

- [Epreuves proposées](#)

Les épreuves France Endurance proposées au niveau régional sont les suivantes :

- Foals
- Poulinières à caractériser
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

Toutes les classes d'âge sont jugées au modèle et aux allures en liberté (pas, trot et galop). Les épreuves sont ouvertes aux femelles, hongres et mâles.

La finale n'est pas ouverte aux foals et poulinières.

- [Présentateurs :](#)

Les présentateurs doivent obligatoirement porter des chaussures fermées, un pantalon foncé (pas de jean) et une chemise ou polo clair (ou le polo de l'organisme de sélection du cheval présenté).

L'entrée sur l'enceinte de présentation sera refusée à toute personne dont la tenue n'est pas conforme au dress-code.

- [Chevaux](#)

Les chevaux doivent être dans un état suffisant, toilettés et les pieds parés ou ferrés.

Tout cheval boiteux, sale ou ingérable présentant un danger pour lui-même, les autres chevaux ou les personnes présentes pourra se voir refuser l'entrée sur le terrain et sera disqualifié. Une légère irrégularité d'allures peut être tolérée sur les poulinières suitées.

Un cheval sorti du ring par décision du jury, ne pourra en aucun cas y revenir et ce quelle que soit la raison de son éviction.

### 4. FINALE NATIONALE

- [Qualification](#)

Sont qualifiés pour la finale :

- Tous les 1<sup>ers</sup> de chaque classe
- Tous les chevaux, quel que soit leur classement, dont la note obtenue sur un concours régional est supérieure ou égale à 78\*.

*\*ce seuil pourra être abaissé en fonction du nombre de chevaux qualifiés pour la finale*

- [Organisation](#)

La finale France Endurance se déroulera le jeudi 05 septembre à Monpazier, dans le cadre du Championnat du monde d'endurance FEI.

Les chevaux seront jugés sur les mêmes critères qu'au niveau régional.

En fonction de la qualité du terrain, l'organisation se réserve le droit d'adapter la présentation aux allures.

## 5. ORGANISATION EN REGION

- [Organisateur](#)

Toute association ayant reçu délégation, soit directement par la SHF, soit via l'association représentative de la région, de la mise en œuvre du contrôle des performances, peut proposer des épreuves France Endurance sur ses concours.

- [Jury](#)

Le jury doit être composé de 2 juges dont au minimum un juge ayant suivi une formation pour le jugement des chevaux d'endurance.

Le jugement est collégial.

La liste des juges habilités est disponible en annexe de ce règlement.

A ces jurys pourra s'ajouter un juge aspirant placé sous la responsabilité du juge Endurance qui sera son tuteur. Les notes du juge aspirant ne sont pas prises en compte dans le classement.

- [Terrain](#)

L'accent doit être mis sur la sécurité des hommes et des chevaux.

Un ring d'attente contigu à la carrière de présentation ou un vaste espace délimité et sécurisé est fortement recommandé.

Les chevaux doivent être présents dans le ring d'attente au plus tard 10 minutes avant le début de la classe.

La présence d'un dispositif comportant un couloir pour la présentation des chevaux en liberté est obligatoire.

- [Ring-Master](#)

Au moins 1 ring master est OBLIGATOIRE pour assurer le bon déroulement du concours.

Sur le ring d'attente, le ring master vérifie la présence de tous les chevaux, veille au bon état général et au toilettage des chevaux ainsi qu'au respect du dress code.

Tout au long de la présentation c'est le ring master qui est chargé des échanges entre le jury et le présentateur.

## IV. ENCOURAGEMENTS

Un cheval répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité pourra prétendre à une prime SHF en participant à une des épreuves suivantes :

- Foals
- 1-3 ans femelles
- 1-3 ans mâles

Le cheval ne pourra prétendre à cette prime qu'une fois par an quel que soit le nombre de participations et le niveau du concours (local/régional). Si le cheval est présenté sur un même concours, sur une épreuve de race et une épreuve d'endurance, il ne sera primé qu'une seule fois.

Le montant de cette prime est déterminé par l'organisme de sélection.

Sur la finale, les OS déterminent le montant des encouragements et le niveau minimum de classement.

## ANNEXE

### Liste des juges agréés Endurance :

Mme	ARNAUD Cécile	Nouvelle Aquitaine
M.	BUKOWCZAN Patrik	Normandie
M.	BIDEI Paul	Occitanie
M.	CATRY Jean	Nouvelle Aquitaine
M.	CHATTON Alain	Bretagne
M.	CHAZEL Stéphane	Occitanie
Mme	CHINOUILH Clémentine	Grand Est
M.	CONDOMINES JL	Occitanie
Mme	DILHAN Patricia	Nouvelle Aquitaine
M.	DILHAN Guillaume	Nouvelle Aquitaine
Mme	DHOMBRE Jennifer	Occitanie
Mme	FAYT Bérengère	Occitanie
M.	GRIMAL Jean-Michel	Occitanie
M.	HENOCQUE Olivier	Auvergne-Rhône Alpes
M.	HUET Régis	Nouvelle Aquitaine
M.	JAMES Alain	Occitanie
Mme	JUST Céline	Occitanie
M.	MICAS Jean-Jacques	Occitanie
Mme	NOAILLES Anaïs	Occitanie
M.	OLIVER Yves	Nouvelle Aquitaine
Mme	PALASSE Catherine	Auvergne-Rhône Alpes
M.	QUET Christian	Occitanie
Mme	RIONDE Jacqueline	Auvergne-Rhône Alpes
M	RIVIERE Didier	Occitanie
Mme	VALETTE Christine	Occitanie